

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
Sylvain Bourque, conseiller
Maude Brinck-Poirier, conseillère
Joshua Burns, conseiller
Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Suivi poste directeur/directrice des travaux publics;
5. Suivi poste adjointe administrative – embauche;
6. Support requis par le directeur général par intérim;
7. Suivi poste direction générale;

Période de questions.

Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 023-03-464

2. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur la proposition de M. Joshua Burns, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-03-465

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Bourque propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-03-466

4. SUIVI AFFICHAGE POSTE DIRECTEUR/DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de nommer un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection mis en place pour la nomination d'un directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection et ne retient aucune des candidatures reçues pour le poste de directeur des travaux publics lors de ce premier affichage et procède à un deuxième affichage.
Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-467

5. SUIVI POSTE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe administrative dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de combler ce poste le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection mis en place pour la nomination d'un(e) adjoint(e) administratif(ive) et trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative sera modifié pour devenir « adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe principalement responsable de la trésorerie »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection et de procède à l'embauche de Mme Mélanie St-Pierre au poste d'adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe principalement responsable de la trésorerie;

Que les modalités d'embauche soient négociées en conformité avec la convention de travail à être sellée entre le conseil municipal et les employés.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-468

6. SUPPORT REQUIS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager l'organisation du travail au sein de l'équipe de travailleurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT le souhait du directeur général par intérim d'obtenir du support afin de mener à bien ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le directeur général par intérim soit autorisé à faire appel à la firme Lelièvre Conseils afin de le supporter dans la réalisation de ce mandat;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-469

7. SUIVI POSTE DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de procéder à l'embauche d'un directeur général dans un avenir plus ou moins rapproché;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le directeur général par intérim vérifie la disponibilité de la firme Lelièvre Conseils pour traiter ce dossier en mai 2023;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION 023-03-470

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Joshua Burns, la séance est levée.

Il est 19 h 35.

Unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME